

AVIS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC DU DOSSIER DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE NUMÉRO 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE L'ALBRET

OBJET, DATE ET DURÉE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le projet de modification simplifiée numéro 1 du PLUi de l'Albret vise à rectifier une erreur matérielle qui concerne le centre équestre « Le Chibaou » sur la commune de BARBASTE actuellement classé en Nce sur le zonage alors qu'il aurait dû figurer en zone Ace conformément au règlement écrit.

La procédure de modification simplifiée numéro 1 ne requiert qu'une simple mise à disposition du dossier au public en application des dispositions des articles L.153-45 et suivants, du code de l'urbanisme durant 1 mois.

Il sera procédé à une mise à disposition relative à la modification simplifiée numéro 1 du PLUi de l'Albret, pour une durée de 40 jours consécutifs, à compter du lundi 21 juillet 2025, 9 heures, et ce jusqu'au vendredi 29 août 2025, 17h00.

La modification simplifiée numéro 1 du PLUi de l'Albret comporte :

- Les pièces administratives : délibération et arrêté
- Une notice de présentation de la modification simplifiée n° 1
- Les avis des PPA reçus avant le début de la mise à disposition

A l'issue de la présente mise à disposition du public, le dossier de modification simplifiée numéro 1, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier et des observations du public, sera soumis pour approbation au Conseil Communautaire d'Albret Communauté.

LIEUX DE CONSULTATION DU DOSSIER ET FORMULATION D'OBSERVATIONS RELATIVES À LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE NUMÉRO 1 DU PLUi DE L'ALBRET

Le public pourra prendre connaissance du dossier de modification simplifiée numéro 1 et consigner éventuellement ses observations sur les registres mis à sa disposition dans les lieux suivants :

Lieux	Jours	Horaires
MAIRIE de BARBASTE 1 Place Victor Hugo 47230 BARBASTE Tel : 05-53-65-51-38	Les lundis, mercredis et vendredis	De 8h30 à 12h30 De 13h00 à 17h00
	Les mardis et jeudis	De 8h30 à 12h30
ALBRET COMMUNAUTE Centre HAUSSMANN 10 Place Aristide BRIAND 47600 NERAC Tél : 05.53.97.43.80	Du lundi au vendredi	De 9h00 à 12h00 De 14h00 à 17h00

Le dossier est également consultable sur le site internet d'Albret Communauté : <https://www.albretcommunaute.fr/>

Le public pourra également adresser ses observations :

- Par courrier électronique, à l'adresse suivante :
urbanisme@albretcommunaute.fr en mentionnant dans l'objet :
« Observations sur la modification simplifiée n°1 du PLUi »

- Par écrit pendant la même période du 21 juillet 2025 au 29 août 2025 :
A Monsieur le Président d'ALBRET COMMUNAUTE
Centre HAUSSMANN
10 PLACE ARISTIDE BRIAND
47600 NERAC

CLÔTURE DE LA MISE À DISPOSITION AU PUBLIC

Seules les observations et propositions reçues pendant le délai de mise à disposition, y compris par voie électronique, seront prises en considération. A l'expiration de la mise à disposition le 29 août 2025 à 17H00, les registres d'observations seront remis au Président d'Albret Communauté.

Le Président présentera le bilan devant le conseil communautaire d'Albret Communauté qui en délibèrera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public, par délibération motivée.